

Demande formulée par :

Nom, prénom

Adresse

N° téléphone

Réservation du au Nombre de jours :

Moyenne salle

Grande salle

Ensemble des salles

TARIFS 2020					
Moyenne Salle		Grande Salle		Ensemble des salles	
Eté 2020	Hiver 2020	Eté 2020	Hiver 2020	Eté 2020	Hiver 2020

PARTICULIERS LOCAUX						
Occupation ponctuelle / Vin d'honneur...	120,00 €	140,00 €	150,00 €	185,00 €	200,00 €	240,00 €
Réunion familiale suite à décès	51,00 €	62,00 €	71,00 €	87,00 €	102,00 €	133,00 €
Repas de famille, mariage, soirée récréative	180,00 €	220,00 €	240,00 €	300,00 €	300,00 €	380,00 €
Caution (location de salle)	2.500,00 € (salle) + 150,00 € (ménage)					
Caution ménage	150,00 € (caution ménage)					
PARTICULIERS EXTRA-COMMUNAUX						
Occupation ponctuelle / Vin d'honneur...	150,00 €	180,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	320,00 €
Repas de famille, mariage, soirée récréative	220,00 €	300,00 €	320,00 €	420,00 €	400,00 €	530,00 €
Caution (location de salle)	2.500,00 € (caution location de la salle)					
Caution ménage	150,00 € (caution ménage)					
MANIFESTATION DES PROFESSIONNELS (Entreprise, commerçant...)						
commune					350,00 €	430,00 €
extra-commune					450,00 €	580,00 €
Caution (location de salle)	2.500,00 € (caution location de la salle)					
Caution ménage	150,00 € (caution ménage)					

*Si une salle est louée plusieurs jours, à partir du 2ème jour consécutif, la location est diminuée de 50% (1er jour à taux plein).

Nature de la manifestation :

Horaires prévus :

Nombre de chaises :

Nombre de verres :

(La vaisselle est mise à disposition gratuitement mais sera facturée 1 euro par élément manquant ou cassé.)

Nombre de tables :

Ecran :

Détermination des conditions financières :

- *Les clés sont à prendre au secrétariat de mairie à partir de **11 heures**
- Dans tous les cas, la salle doit être laissée en ordre (dans l'ordre dans lequel elle a été prise) et balayée.
- Pour le rangement du matériel, prendre en compte les observations affichées dans chaque salle
- Comme indiqué dans le contrat toute manifestation doit être terminée à **2 heures du matin**.
- Conformément au décret n° 98/1143 sur les nuisances sonores, cette salle est équipée d'un limiteur de pression acoustique réglé à 90 dB.
 - Un signal lumineux rouge s'allume lorsque ce niveau est atteint (niveau maximum raisonnable pour l'exploitation.....pré alerte)
 - Un second signal rotatif jaune s'enclenche à 95 dB. Le maintien à ce niveau pendant plus de trois minutes déclenche définitivement, pour la soirée, le disjoncteur d'alimentation des prises de courant de la salle.



Le podium n'est pas démontable

Pour les associations, acceptez-vous la parution de votre manifestation dans le calendrier des festivités ?

Répondre par OUI ou NON

Date

Signature